

TRAVAILLER PLUS ET GAGNER ... PLUS OU MOINS

La rentrée 2007 est marquée par une inflation d'heures supplémentaires (HS) :

- ♦ l'abrogation du décret Robien est compensée exclusivement par recours aux HSA (38 ETP dans l'académie)
- ♦ l'accompagnement éducatif hors temps scolaire qui concerne 6 collèges de l'académie (Calmette, Ronsard, A.France à Limoges ; Bourgneuf ; Rollinat, J.Moulin à Brive) est financé exclusivement sous la forme d'HSE (9505 heures soit l'équivalent de 15 emplois).

On retrouve là la déclinaison dans notre secteur du fameux « travailler plus pour gagner plus » répété à l'envi par N.Sarkozy. Les données budgétaires (rentrée 2008) confirment la tendance : 3500 postes seraient transformés en HS. Elles pourraient donner corps à la généralisation en collège de l'accompagnement éducatif et donner sens aux propos de N.Sarkozy dans sa lettre de mission au ministre de l'Education nationale : « *maîtrise par l'enseignant de son travail, de l'évolution de sa carrière et de ses revenus en s'investissant comme il le souhaite dans son métier principal (sic) et dans des activités complémentaires* ».

Si les HS ont l'avantage immédiat pour l'employeur – l'Etat – de ne pas compter pour les retraites, d'économiser des recrutements en grand nombre, nul ne doute qu'il cherchera à les payer chichement (on parle de plus en plus de leur annualisation). Il y aurait d'ailleurs quelque désillusion à se focaliser sur l'unique question d'HS concédées au titre d'une revalorisation de notre rémunération.

Les projets de X.Darcos proposent de dresser une **typologie des métiers**. Certes, cela peut permettre de faire le point sur l'ensemble des tâches que nous accomplissons dans l'exercice de notre fonction et dès lors envisager leur reconnaissance statutaire. Mais l'objectif est ailleurs : inventer une typologie des métiers qui permettrait de **faire éclater les références communes** et de diviser les personnels en une kyrielle de spécialisations dans le but de réserver des gains indemnitaires à certains et de mieux laisser le plus grand nombre dans le statu quo.

Concurrence des projets, concurrence des établissements mais aussi concurrence des personnels, préludes à la concurrence des élèves eux-mêmes, avec la disparition de la carte scolaire: autant de logiques à rebours d'un service public ouvert à tous et d'égale qualité en tout point du territoire.

2007/2008 : DES ENJEUX CONSIDERABLES ET DES ECHEANCES CRUCIALES

Jamais une rentrée comme celle que les élèves et nous-mêmes venons de vivre n'aura conduit le discours dominant, les médias, à s'intéresser autant à la suivante.

Certes, cela tient aux données budgétaires valant pour la rentrée 2008 qui sont déjà connues : 11200 postes supprimés dans l'Education nationale dont près de 10000 en collèges et lycées. Mais cela tient surtout à la **volonté de « rupture dans l'Education »** réaffirmée par N. Sarkozy et annoncée pour septembre 2008.

L'offensive médiatique sur ce thème s'accélère. Les vrais/faux diagnostics prétendant justifier la nécessité de cette rupture se succèdent. Les « experts » de la pédagogie sont sollicités autour d'une seule idée : « ça ne peut pas durer comme ça ». Les comparaisons internationales sont assénées au grand public sans discernement – notre système éducatif serait moins efficace, moins égalitaire et plus coûteux que d'autres.

Le gouvernement est, quant à lui, en ordre de marche. Après avoir traité en urgence dès juillet l'enseignement supérieur, avec des dégâts considérables à attendre en aval, il devrait régler le sort du Second Degré dans l'année scolaire. Le cap est fixé: récupérer plusieurs dizaines de milliers de postes sur le quinquennat. La boussole est donnée : lettre de mission de Sarkozy à Darcos dont le contenu est éloquent. La feuille de route est tracée, avec un calendrier et une méthode : pseudo-concertation menée par un groupe d'experts chargés d'un diagnostic (**livre vert –novembre**), de propositions (**livre blanc –au printemps**), décisions du ministère dans la foulée.

Voilà des repères essentiels pour l'année 2007/2008, que la profession, tant sur la forme que sur le fond, ne peut ignorer ou esquiver car en dépendront – et sans doute pour longtemps – l'organisation des enseignements et des établissements, l'évolution de nos statuts.

La bataille s'annonce rude. L'équipe gouvernementale a considérablement avancé sur le terrain idéologique, **s'est dotée avec la loi d'orientation pour l'Ecole d'avril 2005 d'un cadre pour une transformation radicale du système éducatif** et

suite page 3

dispose de moyens considérables pour s'annexer l'opinion.

Au travers des mesures de rentrée 2007, abrogation du décret Robien, assouplissement de la carte scolaire, accompagnement scolaire, lettre aux enseignants, on peut évaluer quelques éléments de la stratégie gouvernementale qui prolonge celle du candidat Sarkozy : véritable travail politique à partir du réel, énoncé de réponses qui paraissent de bon sens à des besoins réels, capacité à faire croire qu'aucun sujet n'est tabou, qu'aucune question n'est éludée.

Nul ne sait où mènera le mirage Sarkozy. En revanche, la bataille d'opinion, le rapport de force sur les idées, seront décisifs et constituent un axe prioritaire dans lequel le Snes doit s'efforcer d'entraîner l'ensemble de la profession. Point par point, il conviendra de pointer les côtés démagogiques ou « poudre aux yeux » du discours et des préconisations, en montrer la nocivité pour la société, convaincre que **l'intérêt général ce n'est pas lui mais nous**, dans l'exercice de notre fonction publique au service de tous et non pas de quelques uns.

Le deuxième axe de notre intervention syndicale doit porter sur le métier et plus généralement sur le travail, le nôtre comme celui de l'ensemble des salariés. Là encore, évitons une posture défensive, plaidant le statu quo « corporatiste ». Montrons que les solidarités, les liens, les protections, l'organisation du **travail** que nous revendiquons, à **l'opposé de l'individualisation des performances** et la liquidation du lien social que l'on nous propose, sont au service des élèves et de la société.

Le troisième axe sur lequel nous sommes attendus porte sur la question des moyens. Ne redoutons pas l'exigence de justification des dépenses publiques. Par contre, ne cédon pas aux sirènes pour qui l'éducation, la santé, la protection sociale ... devraient être régulées par les lois du marché. Les contours de la confection du budget 2008 de l'Education nationale, **l'échelle des suppressions programmées, en écho aux cadeaux fiscaux distribués cet été**, tournent le dos à nos préoccupations, accélèrent la perspective d'accroissement des inégalités et de déclin économique et social du pays. **La remise en cause de ces choix, l'exigence d'un autre budget constituent une étape incontournable du combat que nous avons à mener.**

DES ETABLISSEMENTS AUTONOMES ?

La conception gouvernementale de transformation radicale du système éducatif est organisée autour de trois outils, au cœur de la loi d'orientation sur l'Ecole. **Un outil structurel : la contractualisation.** Un outil pédagogique : le socle commun des connaissances et des compétences. Un outil idéologique : le mérite.

La contractualisation passe par **l'autonomie** et le transfert au local de la responsabilité de la mise en œuvre des orientations nationales, avec une batterie de plus en plus lourde d'outils d'évaluation (niveau des élèves, efficacité des personnels, efficacité des établissements, coûts...).

Les outils sont en place. Les enjeux qui y sont attachés sont considérables, tant pour les enseignements et leur organisation que pour les personnels, leurs services, leurs carrières. Ils sont indissociables pour les familles et les élèves de la question de la carte scolaire.

Morceaux choisis de la conférence de presse de la rectrice (rentrée 2007) sur le thème « *d'une meilleure utilisation de l'autonomie des établissements* » :

contrats d'objectifs

⇒ *un contrat d'objectifs doit être établi dans chaque collège et lycée. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations nationales et académiques, le contrat :*

- *définit les objectifs à atteindre,*
- *détermine le programme d'actions à mettre en œuvre,*
- *fixe une échéance (3 ans en lycée, 4 ans en collège),*
- *comporte des indicateurs permettant d'apprécier la réalisation des objectifs.*

⇒ *calendrier de la contractualisation : tous les lycées de l'académie, tous les collèges de Creuse, la moitié des collèges de Corrèze et de Haute-Vienne devront avoir conclu leur contrat d'objectifs à la rentrée 2008.*

assouplissement des dérogations à la carte scolaire

⇒ *vers un libre choix pour favoriser l'égalité des chances. L'objectif est de rendre à terme la carte scolaire superflue par une égalisation des établissements qui permettra aux parents de choisir l'école de leur enfant non plus en fonction du niveau réel ou supposé des établissements, mais du projet pédagogique mis en œuvre.*

⇒ *bilan de la rentrée 2007 (le taux de satisfaction des demandes de dérogation – déjà élevé – dans l'académie a légèrement augmenté par rapport à 2006)*

- *en Corrèze : 194 demandes déposées, 124 satisfaites (64%)*
- *en Creuse : 175 demandes déposées, 142 satisfaites (81%)*
- *en Haute-Vienne : 555 demandes déposées, 504 satisfaites (90%).*

Organisation de la section académique

Secrétaires académiques : **Daniel JAMIN – Janine VAUX**
Secrétaire académique adjoint : **Marianne CORREZE**
Trésorier : **Bernard LEGUY**

Responsables

IUFM : Marianne CORREZE – Permanence à l'IUFM salle A 309, le jeudi (12h/13h30)
Non titulaires : Armelle EXPERT – Viviane REYROLLE
Mi-Se – Ass Education – EVS : Stéphane LAJAUMONT
CPE : Françoise SOULAT
CIO : Françoise QUEMENER – André BARBIER
Agrégés : Armelle EXPERT
Certifiés : Marianne CORREZE
TZR : Noëlle COUDOIN – Patrice ARNOUX

Permanences

 **05 55 79 61 24**  **40, avenue Saint Surin 87000 LIMOGES**  **s3lim@snes.edu**
Fax : 05 55 32 87 16

Lundi :

9 h / 12 h : Noëlle COUDOIN – Marianne CORREZE
14 h / 17 h : Noëlle COUDOIN

Mardi :

10 h / 12 h : Janine VAUX – Patrice ARNOUX – Noëlle COUDOIN
14 h / 17 h : Réunion du secrétariat

Mercredi :

10 h / 12 h : Janine VAUX
14 h / 17 h : Daniel JAMIN – Armelle EXPERT – Janine VAUX – Christophe BUDUC

Jeudi :

10 h / 11 h 30 : Marianne CORREZE
14 h / 17 h : Daniel JAMIN – Patrice ARNOUX – Bernard LEGUY

Vendredi :

14 h 30 / 17 h : Michel RAMOND

Secrétariats départementaux

S2 CORREZE :

Jean Marc CHASSELINE – Ecole Henri Gérard – 26, avenue Guynemer 19100 BRIVE
Permanence le lundi de 9 h à 11 h, mercredi et vendredi 14 h à 16 h  **/Fax : 05 55 86 19 59**
 **snes19@wanadoo.fr**

S2 CREUSE :

Trémur DUVAL – Dominique CASTAN – local FSU – 13, rue de Braconne 23000 GUERET
Permanence le lundi de 14 h à 17 h  **05 55 41 16 32 – Fax : 05 55 41 83 94 –  snes23@laposte.net**

S2 HAUTE-VIENNE

Christophe DUBUC - Michel RAMOND – local du SNES – 40, avenue Saint Surin 87000 LIMOGES
Permanence le mercredi et vendredi après-midi  **05 55 79 61 24 –  s2-87@limoges.snes.edu**